

Cote du document:	<u>EB 2009/98/R.24/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>17 a) i)</u>
Date:	<u>17 décembre 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République de Côte d'Ivoire pour le

Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Mohamed Tounessi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2530
courriel: m.tounessi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

Sigles et acronymes

BOAD	Banque ouest-africaine de développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
PPMS	Projet d'appui aux petits producteurs maraichers
PRAREP	Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté
S&E	suivi et évaluation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Côte d'Ivoire pour le projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du projet

Côte d'Ivoire

Ongoing and proposed IFAD-financed operations



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Côte d'Ivoire

Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République de Côte d'Ivoire
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	25,63 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	6,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 10 millions d'USD)
Cofinancier:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
Montant du cofinancement:	12,67 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution du bénéficiaire:	2,96 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Sous supervision directe du FIDA

Proposition de don à la République de Côte d'Ivoire pour le projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. En 2001, après une longue période de relative prospérité nationale, induite par les exportations de cacao et de café, et d'autosuffisance alimentaire nationale, la Côte d'Ivoire a connu une guerre civile qui a déclenché un processus sans précédent d'appauvrissement dans l'ensemble du pays. Une paix relative règne depuis l'Accord de Ouagadougou signé en 2007, mais la reconstruction a été douloureusement lente dans les zones rurales, surtout dans les régions du centre et du nord-est du pays, où la pauvreté et l'insécurité alimentaire existaient même avant les hostilités. Début 2008, l'envolée des prix des produits alimentaires dans le monde a provoqué une flambée de violence qui a confirmé l'urgence de la reprise de la production vivrière nationale. Le projet proposé contribuera à rétablir la capacité de production locale en remplaçant les avoirs qu'ont perdus les ménages vivant dans le dénuement et en soutenant le redressement à court terme des communautés rurales et des systèmes d'exploitation agricole, tout en jetant les bases d'un relèvement à long terme et d'un développement participatif.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Côte d'Ivoire un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de 6,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 10 millions d'USD), pour contribuer au financement du projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP), cofinancé par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la Côte d'Ivoire au titre du SAFP est de 5 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Conformément à l'approche post-conflit de l'Association internationale de développement (IDA) et du FIDA, la Côte d'Ivoire a reçu un don d'un montant de 5 millions d'USD qui porte l'allocation totale à 10 millions d'USD.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, la Côte d'Ivoire figure parmi les pays classés "rouge" et peut donc prétendre à un financement à 100 % sous forme de dons.

Flux de fonds

5. Les fonds provenant du don du FIDA seront déposés sur un compte désigné à cet effet, ouvert auprès d'une banque d'Abidjan ayant l'agrément du Fonds. Le gouvernement ouvrira en outre un compte subsidiaire à Bouaké. La gestion des deux comptes sera conforme aux procédures du FIDA, qui prévoient notamment des plans de travail et budgets annuels dûment approuvés.

Modalités de supervision

6. Le projet sera supervisé directement par le FIDA. Œuvrant avec le concours du Ministère de l'agriculture, le FIDA coordonnera ses missions de supervision avec la BOAD. Les missions seront assurées par des équipes d'experts sélectionnées en fonction des besoins du projet, placées sous la direction du chargé de programme de pays du FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du don du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) passation des marchés de biens et de services par voie d'appel à la concurrence et conformément aux directives du FIDA en la matière; ii) vérification annuelle des comptes du projet, en appliquant les normes internationales, par un cabinet comptable de bonne réputation ayant l'agrément du FIDA; iii) recrutement du personnel du projet et des partenaires d'exécution sur la base de contrats liés aux résultats et faisant l'objet d'une évaluation annuelle; iv) stricte application et observation de la politique du FIDA en matière de fraude et de corruption; et v) missions annuelles de supervision organisées en collaboration avec les parties prenantes et axées sur les résultats du projet.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible du projet est composé de ménages agricoles vivant dans le dénuement, la priorité étant accordée aux femmes, aux jeunes et aux autres catégories marginalisées. D'autres ménages bénéficieront indirectement du projet, notamment moyennant l'accès à de meilleures infrastructures et du fait que les maigres ressources seront moins sollicitées au nom de la solidarité.

Zones ciblées

10. Les activités financées par le FIDA seront axées sur trois districts administratifs (vallée du Bandama, Savanes et ZanZan) dans les régions du centre et du nord-est du pays.

Méthode de ciblage

11. Un ensemble de mesures de ciblage sera utilisé : i) **ciblage géographique**: des poches de pauvreté extrême seront identifiées grâce aux conclusions des études approfondies réalisées dans le cadre de la préparation au processus de stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2009-2013; ii) **autociblage social**: au niveau du village, les populations vivant dans le dénuement et particulièrement défavorisées seront identifiées en collaboration étroite avec les acteurs locaux – en particulier les organisations d'agriculteurs, les groupes communautaires et les organisations à assise communautaire existants et sur la base de critères objectifs: vulnérabilité face aux pénuries alimentaires, accès difficile à la terre, aux outils et autres facteurs de production, exclusion des marchés locaux, etc. Les listes de ménages vivant dans le dénuement qui remplissent les critères leur permettant de bénéficier d'un nécessaire agricole gratuit constitué d'outils, de semences et autres intrants seront rendues publiques pour maximiser la transparence; et iii) **ciblage par produit**: le riz, les racines et les tubercules seront les récoltes qui bénéficieront d'un appui en raison de leurs rôles dans les stratégies de sécurité alimentaire des ménages pauvres.

Participation

12. Les membres de la communauté, les notables et les organisations à assise communautaire participeront activement au suivi et à l'évaluation (S&E) des activités appuyées par le projet, y compris l'identification et le ciblage des ménages vivant dans le dénuement et les évaluations annuelles de la performance. Une collaboration étroite est, en outre, envisagée avec les organisations et associations faitières existantes qui sont déjà en contact étroit avec le gouvernement.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. Le but général est de favoriser une amélioration durable de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des petits exploitants dans les régions du centre et du nord-est. Les objectifs techniques sont les suivants: i) reconstituer les avoirs productifs des agriculteurs vivant dans le dénuement et de leurs groupes; et ii) remettre en état ou construire des infrastructures communautaires essentielles à l'appui de la production, de la commercialisation et de la création de valeur ajoutée pour les filières locales.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Outre sa contribution aux buts du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le projet aidera le gouvernement à rétablir un environnement propice à un retour progressif à l'autosuffisance alimentaire nationale.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le projet est conforme à la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement qui vise à renforcer la capacité de résistance des communautés en contribuant à préserver et à rétablir les moyens de subsistance des populations. Il s'inscrit, en outre, dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010, car, comme celui-ci, il met l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales pauvres grâce à des mesures visant à renforcer leurs organisations et à faciliter leur accès à la technologie et aux ressources productives. Un nouveau programme d'options stratégiques pour le pays sera présenté au Conseil d'administration du FIDA en 2010.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le projet s'aligne sur un axe majeur du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à savoir: la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et le soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emplois. Il contribuera en outre à lancer d'importantes politiques rurales récemment approuvées (politique et plan nationaux en matière de semences et politiques nationales du riz, du manioc et de l'igname).

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. La création de nombreux partenariats, avec plusieurs projets notamment, est encouragée. Le partenariat fondamental entre le FIDA et la BOAD sera renforcé par d'importantes contributions des organismes suivants: i) le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant la commercialisation, l'emploi des jeunes et la distribution de nécessaires agricoles; ii) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant la gestion des savoirs, la production contractuelle de semences et le contrôle de la qualité, l'identification participative des ménages vivant dans le dénuement et la distribution de nécessaires agricoles; iii) le projet de secours d'urgence de la Banque africaine de développement (exécuté par la FAO); iv) la Banque mondiale dans le cadre de son projet de gestion des terres pour l'élaboration de plans locaux de développement; et v) l'Union européenne concernant les régimes et les droits fonciers et la formulation de plans locaux de développement/d'investissement.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le projet a deux composantes techniques: la relance de l'agriculture et les infrastructures rurales.

Catégories de dépenses

19. Sept catégories de dépenses sont prévues: infrastructures (50,2%); nécessaires constitués de semences, d'intrants et d'outils destinés aux agriculteurs vivant dans le dénuement (24,4%); véhicules/équipement/matériel (6,1%); formation (5,4%); assistance technique (0,7%); études (5,1%); et gestion de projet (8,0%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. L'organisme chef de file sera le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'économie et des finances assumant l'administration financière. Le comité de pilotage sera le Comité national d'orientation stratégique qui assure actuellement la supervision du projet d'appui aux petits producteurs maraîchers du FIDA. Les activités de terrain seront menées par des partenaires d'exécution qualifiés travaillant dans le cadre de contrats fondés sur les résultats avec l'unité de coordination du projet (UCP).

Responsabilités en matière d'exécution

21. Orientées et supervisées par l'UCP, les activités du projet seront menées par un grand nombre de partenaires d'exécution contractuels: i) les ministères compétents pour ce qui est des services consultatifs techniques, de la recherche et du développement ainsi que du suivi de l'utilisation des nécessaires agricoles; et ii) des partenaires du secteur privé, notamment a) consultants/ONG dotés de compétences spécialisées (promotion des groupes, S&E externe), b) opérateurs du marché en leur qualité d'acheteurs/fournisseurs d'intrants et de services de commercialisation, et c) entrepreneurs de travaux de génie civil. Les autorités locales (conseils généraux) seront les maîtres d'ouvrage des infrastructures. La surveillance et l'action de persuasion requises en ce qui concerne le ciblage en faveur des pauvres et le respect des conditions d'accès au financement accordé par le FIDA sous forme de dons seront assurées tant par les partenaires d'exécution que par les communautés.

Rôle de l'assistance technique

22. Une assistance technique à court terme sera fournie pour favoriser un démarrage rapide et pour soutenir et former le personnel national.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Deux manuels d'exécution (sur les opérations et sur les aspects administratifs/financiers/comptables), un manuel sur les procédures de suivi et d'évaluation et un plan provisoire de passation de marchés pour les 18 premiers mois ont été élaborés et seront finalisés au cours de l'atelier préparatoire. Les principes fondamentaux de collaboration avec le projet d'appui aux petits producteurs maraîchers et d'autres projets ont également été élaborés et seront finalisés prochainement. Les accords avec les différents partenaires et parties prenantes seront signés au démarrage du projet.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du projet, y compris les provisions pour aléas techniques et financiers, est estimé à 25,63 millions d'USD sur cinq ans. Il sera financé grâce à: i) un don du FIDA de 10 millions d'USD, qui couvre 39% du coût total; ii) un prêt de la BOAD de 12,67 millions d'USD (49,4%) et iii) une contribution du gouvernement de 2,96 millions d'USD (11,5%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

25. Les nécessaires constitués de semences, d'intrants et d'outils permettront à plus de 21 000 ménages agricoles vivant dans le dénuement de reprendre leurs activités agricoles ce dont bénéficieront plus de 150 000 personnes. De plus, 150 000 personnes supplémentaires profiteront des améliorations apportées aux axes routiers, à l'irrigation et aux conditions de commercialisation. Leurs

communautés bénéficieront indirectement du projet grâce à une sécurité accrue des approvisionnements en vivres et à une meilleure prise de conscience d'un certain nombre de questions et de compétences, ce qui leur donnera les moyens de gérer plus efficacement les ressources locales.

Viabilité économique et financière

26. L'analyse financière des modèles de production végétale montre que les retours sur investissement seront attrayants, soit 68% et 80% pour la riziculture pluviale et de bas-fond respectivement, 114% pour l'igname et 160% pour le manioc. Outre la hausse du revenu net, le projet permettra de créer de nouveaux emplois en adoptant à l'égard du développement et de l'entretien des infrastructures, des approches qui mobilisent une main-d'œuvre importante.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. Un réseau de gestion des savoirs sera établi en intégrant les systèmes de S&E du PRAREP et du PPMS dans la base de données établie pour le DSRP aux niveaux national et régional. L'information sur les expériences et les réussites sera diffusée par des activités d'information/d'éducation/de communication et la facilitation de l'accès à Internet. La diffusion des technologies nouvelles se fera par des actions associant les formations ciblées, les démonstrations et les échanges.

Innovations en matière de développement

28. La principale innovation est l'approche-filière intégrée qui vise à aider les agriculteurs à retrouver leur capacité de production au plus vite, tout en donnant une assise solide au développement autonome et à la réduction de la pauvreté.

Approche d'élargissement

29. La large place qui est faite aux enseignements tirés au contact d'autres membres de la communauté du développement dans la zone du projet ouvrira de nombreuses possibilités d'application à plus grande échelle et de transposition.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Le projet est impuissant face au principal risque – une reprise des hostilités – mais celui-ci devrait diminuer à mesure que les populations retrouvent l'espoir d'un avenir meilleur. Les risques imputables à la qualité de la gestion et de l'exécution sont réduits au minimum du fait de l'abondance de compétences internes qui a été confirmée par l'analyse détaillée effectuée au cours du processus de conception, et les conditions de décaissement réduiront les risques, au niveau national, liés à la sélection du personnel et au transfert des fonds. Les risques fonciers seront réduits moyennant une vérification/négociation rigoureuses des droits comme condition d'admissibilité aux investissements dans l'infrastructure. Le risque que les bénéficiaires de nécessaires agricoles ne les utilisent pas comme convenu est réduit par les dispositions des contrats personnels qui prévoient des livraisons échelonnées après vérification. Le risque d'usurpation est réduit par l'identification communautaire des ménages admissibles et par une procédure particulièrement transparente, qui se solde par un affichage des listes des ménages admissibles dans le village.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B (il ne devrait pas avoir d'incidence négative notable sur l'environnement) car il met l'accent sur les petits exploitants, s'attache à promouvoir des dispositifs utilisant peu d'intrants qui ont fait leurs preuves et prévoit une évaluation systématique des incidences des travaux d'infrastructure sur l'environnement. La formation des bénéficiaires inclura la sensibilisation aux bonnes

pratiques agricoles et à la façon de réduire la pollution au minimum au cours du traitement et de la transformation après la récolte.

K. Durabilité

32. La probabilité de durabilité après la fin du projet est forte car le projet vise essentiellement à aider les agriculteurs à reprendre leurs activités de production d'une manière qui jettera aussi les bases du développement à long terme. L'approche à l'initiative des communautés, appuyée par de rigoureuses dispositions en matière de formation et de sensibilisation, favorisera la durabilité en renforçant la gouvernance locale par une participation locale active pour identifier et atteindre les ménages vivant dans le dénuement, planifier les activités appuyées par le projet et réaliser le suivi et l'évaluation des résultats. Des manuels simples sur l'exploitation et l'entretien des infrastructures, sur le bon usage en toute sécurité des intrants et des équipements et sur les compétences en matière de commercialisation, etc. seront mis au point et largement diffusés.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de financement entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
34. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant équivalant à six millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (6 300 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté"

(Négociations conclues le 18 novembre 2009)

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP)
("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République de Côte d'Ivoire ("le Bénéficiaire")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties"),

conviennent par les présentes de ce qui suit:

A) que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent accord;

B) que le Bénéficiaire entend obtenir de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) un prêt d'un montant en principal approximatif de douze millions six cent soixante dix mille dollars des États-Unis (12 670 000 USD) pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord ("l'Accord de prêt de la BOAD") entre le Bénéficiaire et la BOAD.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de six millions trois cent mille droits de tirages spéciaux (6 300 000 DTS).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.

3. Un compte de Projet est ouvert au nom du Bénéficiaire sur lequel seront versés des fonds de contrepartie. La contribution du Bénéficiaire correspond à la prise en charge totale des droits et taxes afférents au Projet, pour un montant total d'environ deux millions neuf cent cinquante mille dollars des États-Unis (2 950 000 USD).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.

- a) L'Arrêté portant création du Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet d'Appui aux Petits Producteurs Maraîchers dans les Régions des Savanes (PPMS) a été révisé pour intégrer le Projet;
- b) L'Arrêté portant création de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) a été pris et le personnel clé de l'UCP, soit le Coordonnateur, le Responsable Suivi-évaluation, le Responsable Réhabilitation agricole, le Responsable Infrastructures rurales et le Responsable en passation des marchés, a été recruté;
- c) L'Arrêté du Ministre en charge de l'Économie et des Finances portant création d'une Régie d'Avances auprès du Projet a été pris; et
- d) Le manuel des procédures administratives et financières et le manuel des opérations ont été approuvés par le FIDA.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Économie et des Finances
Avenue Marchand
Immeuble SCIAM, 19^{ème} étage
B.P.V 163 Abidjan, Côte d'Ivoire

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ruraux, ainsi que les catégories sociales défavorisées et marginales dont les Personnes Déplacées Internes retournées. Ils représentent 86 000 ménages (environ 600 000 personnes), soit environ 20% de la population de la zone du Projet qui couvrira les pôles de développement du Nord, du Centre-Nord et du Nord-Est comprenant les régions de la Vallée du Bandama, des Savanes et du Nord-Zanzan (Département du Bouna) (la "zone du Projet").

2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire consécutives au conflit qu'a connu le pays et d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés rurales les plus vulnérables.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: contribuer au développement et au renforcement des activités de production de riz, de manioc et d'igname à travers trois objectifs spécifiques: i) développer les activités agricoles en vue de la sécurité alimentaire, fondées sur des arrangements contractuels avec des opérateurs qui valorisent le potentiel agro-écologique local, pour les petits producteurs de la zone du Projet, notamment les plus démunis; ii) fournir aux petits producteurs, en qualité, en quantité et à un prix acceptable, des semences provenant de variétés améliorées, pour les cultures de riz, de manioc et d'igname; et iii) fournir aux petits producteurs un minimum d'actifs de production et mettre à leur disposition des accompagnements nécessaires pour faciliter l'accès aux marchés, et ce, en étroite collaboration avec en particulier le PPMS et le Programme National Riz dans son approche filière pour les cultures vivrières.

4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante A. Réhabilitation agricole

La composante a pour objectif de créer les bases de la relance des activités agricoles par la réhabilitation à court terme, des actifs de production agricole des populations vulnérables et le renforcement des capacités des producteurs de matériel végétal de reproduction de riz, de manioc et d'igname. Elle s'articule autour des deux sous-composantes:

Sous-composante 1. Fourniture de semences certifiées, autres intrants et petits matériels agricoles

La sous-composante comprend trois volets:

- i) Appui à la production de semences certifiées de riz, d'igname et de manioc en quantité et en qualité;
- ii) Distribution de semences certifiées aux paysans et pérennisation de l'activité d'approvisionnement en semences de ces paysans; et
- iii) Fourniture de kits de production aux ménages les plus vulnérables.

Sous-composante 2. Appui à la production de riz et de manioc/igname

La sous-composante vise à améliorer la productivité et la production de ces cultures par la promotion d'itinéraires techniques améliorants, et par des formations et appuis conseils dans les cycles de production retenus en vue d'une meilleure organisation de leur production et de leur commercialisation. La sous-composante prévoit les activités suivantes:

- i) Renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs à produire et conserver les semences; et
- ii) Conduite des activités de production, transformation et commercialisation du riz.

Composante B. Infrastructures rurales

La composante vise la mise en place d'infrastructures et d'équipements de production, de valorisation des produits agricoles et d'accès au marché qui favoriseront l'accroissement de la disponibilité en produits alimentaires des petits producteurs ruraux, elle sera financée à partir des fonds du prêt de la BOAD et prévoit les activités suivantes:

- i) Réhabilitation/réalisation d'infrastructures de désenclavement;
- ii) Réhabilitation/réalisation d'infrastructures hydro-agricoles (périmètres irrigués et bas-fonds); et
- iii) Réalisation d'infrastructures et/ou équipements destinés à la valorisation des produits agricoles.

Composante C. Coordination, Gestion et Suivi-Évaluation

Le Projet sera mis en œuvre par une UCP qui sera installée à Bouaké en plein centre des régions d'intervention pour faciliter la coordination avec les partenaires et assurer la synergie et la complémentarité avec le PPMS. L'UCP sera dirigée par un Coordonnateur et sera composée d'un Responsable Suivi-évaluation, d'un Responsable Réhabilitation agricole, d'un Responsable Infrastructures rurales, d'un Responsable en passation des marchés, d'une assistante de Projet (secrétariat) et du personnel d'appui.

II. Dispositions relatives à l'exécution

Coordination et Gestion

1. Le Projet sera sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Le pilotage du Projet sera organisé aux niveaux national et régional. Au niveau national, un Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet commun avec le PPMS, sera mis en place et, au niveau de chacune des trois régions, un Comité de Pilotage Régional présidé par le Directeur Régional de l'Agriculture (DRA), regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre du Projet ainsi que les partenaires sera chargé d'étudier et de valider les projets de PTBA et les bilans élaborés au niveau régional.

2. Conformément à la stratégie de mise en œuvre du Projet, l'UCP sera une structure légère de programmation, de coordination et de suivi-évaluation qui s'appuiera, selon le principe de "faire faire", sur des partenaires chargés de la maîtrise d'œuvre de certains programmes et d'opérateurs du secteur privé intervenants sur des programmes spécifiques. L'UCP sera installée à Bouaké au centre des régions d'intervention pour faciliter sa coordination avec les différents partenaires concernés et assurer les meilleures conditions de mise en œuvre de la synergie et de la complémentarité du Projet

avec le PPMS. L'UCP aura pour mission principale, la programmation des activités, le suivi-évaluation, la mobilisation des budgets du Projet mais assurera aussi le développement de la complémentarité et de la synergie des interventions avec le PPMS, les autres projets et programmes dans la zone d'intervention et les partenaires techniques et financiers.

3. Au niveau régional, l'UCP installera au niveau des DRA de Korhogo, de Bouaké et du Zanzan, des Personnes Ressources au niveau régional du Projet qui seront responsables du suivi de la mise en œuvre des activités du Projet prévues dans les PTBA. Au niveau de Bouaké, le relais du PPMS sera intégré à l'équipe du Projet. Ces Personnes Ressources seront affectées au niveau des DRA par le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) selon un processus de sélection en accord avec le FIDA. Les DRA bénéficieront d'un appui logistique pour améliorer leurs capacités d'intervention dans la zone du Projet. Les fonds seront gérés selon les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire.

Mise en œuvre des composantes

1. Composante A. Réhabilitation agricole

La mise en œuvre des activités sera confiée à différents prestataires de services qui seront sélectionnés par l'UCP sur la base d'un cahier des charges et sélection par avis d'appels d'offres selon les procédures requises dans le plan de passation des marchés. Les structures retenues seront liées à l'UCP par des contrats d'objectifs à périodicité annuelle, reconductibles ou non suivant les résultats des évaluations.

2. Composante B. Infrastructures rurales

La mise en œuvre se fera par sélection des organisations ou localités bénéficiaires de ces investissements avec la participation des populations et les conseils généraux, sur la base de conditions pertinentes d'éligibilité, liées à la capacité des bénéficiaires directs à exploiter durablement ces infrastructures et à les renouveler.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du montant du don

Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses autorisées à être financées sur le don, le montant du don alloué à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacune des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage (HT)
I. Réhabilitation de bâtiments	10 000	100%
II. Véhicules et équipement	280 000	100%
III. Intrants agricoles	3 460 000	100%
IV. Animation/formation	530 000	100%
V. Études et assistance technique	320 000	100%
VI. Salaires et fonctionnement	930 000	100%
Non alloué	770 000	
TOTAL	6 300 000	

2. Coûts de démarrage

Les dépenses éligibles pour les coûts de démarrage, encourus avant que ne soient satisfaites l'ensemble des conditions préalables aux décaissements, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 100 000 DTS et concerneront les catégories III, V et VI .

Annexe 3

Clauses particulières

Le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don conformément aux dispositions de la section 12.01 des Conditions générales quand l'un des faits prévus à celle-ci se produit. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut également suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. *Suivi et Évaluation.* Le Projet mettra en place un système de suivi-évaluation pour apprécier les résultats et les impacts de son intervention sur les groupes cibles à travers des données collectées par les différents niveaux du système de suivi-évaluation. Le suivi-évaluation du Projet sera participatif, l'implication des parties prenantes dont les bénéficiaires se fera à tous les stades de mise en œuvre du Projet. Ainsi, au niveau régional, en collaboration avec les collectivités locales (Conseils Généraux), les représentants des groupes cibles (groupements, Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) participeront au processus de programmation de leurs activités et par conséquent, ils assureront le suivi périodique de ces activités. Des tableaux de bord trimestriels et des bilans d'activités semestriels feront l'objet de validation par les Comités Régionaux de Pilotage (COREP).

Le système de suivi-évaluation devra être cohérent avec le système de Suivi et Évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il bénéficiera des données du PPMS, ce qui permettra d'assurer la programmation conjointe des activités à travers les PTBA et permettra de faire en commun le suivi et l'évaluation des réalisations tant techniques que budgétaires de façon suffisamment rapprochée pour procéder aux réajustements nécessaires.

2. *Assurance du personnel du Projet.* Le personnel du Projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Recrutement.* La sélection des cadres du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le recrutement de ces cadres, soit le Coordonnateur, le Responsable Suivi-évaluation, le Responsable Réhabilitation agricole, le Responsable Infrastructures rurales et le Responsable en passation des marchés; et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. La gestion des ressources humaines sera alignée sur celle du PPMS.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Key reference documents

Country reference documents

PRSP – Poverty Reduction Strategy Paper for 2009-2013

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
Administrative Procedures on Environmental Assessment

Logical framework

Hierarchy of objectives	Objectively verifiable indicators (RIMS) (by gender/age where relevant)	Means of verification	Hypotheses/risks
DEVELOPMENT GOAL			
Sustainable improvements to food security and livelihoods of small farmers in Centre and North regions	<ul style="list-style-type: none"> % of target group households reporting enhanced food security Evolution of child malnutrition rates % of target group households reporting increased assets 	<ul style="list-style-type: none"> Impact assessments National household surveys by National Statistics Institute (INS) Mid-term and completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> Peaceful conditions will continue to prevail
SPECIFIC OBJECTIVES			
1. Agricultural Rehabilitation Production assets of destitute farmers and groups are restored to pre-conflict levels	<ul style="list-style-type: none"> No. of households receiving free kits of farm inputs & tools Evolution of outputs of improved seed and planting materials No. of incremental hectares planted to food crops (by crop) No. of farmers adopting recommended packages (by crop) No. of farmers reporting higher yields and outputs (by crop) 	<ul style="list-style-type: none"> Project surveys/reports Business plans/crop budgets Reports by ANCAR and project Thematic studies by value chain Supervision reports Mid-term and completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> No climatic or natural shocks Domestic markets for targeted food crops will remain strong WFP will buy surpluses from project area farmers
2. Rural Infrastructure (BOAD) Beneficiary communities have efficient infrastructures to support production, marketing and added-value generation for local food value chains	<ul style="list-style-type: none"> Evolution of incomes of producers using supported infrastructures Evolution of volumes of marketed food products Evolution of transaction costs involved in food crops marketing No. of permanent jobs for rehabilitating/maintaining rural roads 	<ul style="list-style-type: none"> Project reports Impact assessment studies Household surveys Supervision reports Mid-term and completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> Capable implementing partners exist
3. Project Coordination Coordination of project activities at central and regional levels is efficient, allowing objectives to be attained	<ul style="list-style-type: none"> Steering Committees are put in place and effective (timely adoption of Annual work plans and budgets, close monitoring of performances in collaboration with PPMS) Annual disbursements comply with budgets laid down in AWPBs 	<ul style="list-style-type: none"> Project reports Supervision missions Mid-term and completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> Envisaged « capital transfer » system will facilitate smooth disbursements hence timely implementation of activities
RESULTS BY COMPONENT			
1. Agricultural Rehabilitation <ul style="list-style-type: none"> Farm kits for destitute farmers Widespread adoption of recommended best practices Demand for improved seed/planting materials met by local farmers 2. Rural Infrastructure <ul style="list-style-type: none"> Road links between farming zones and markets improved Lowlands/irrigation schemes areas developed/rehabilitated Processing equipment and markets put in place/built 3. Project Coordination <ul style="list-style-type: none"> Objectives attained through efficient use of project resources Local authorities/ implementing partners perform as anticipated 	<ul style="list-style-type: none"> No. of farm kit recipients Quantities distributed (by type of input/tool) Evolution of yields/outputs by crop No. of contract farmers by local government area Total area (ha) dedicated to bulking-up of seed/planting Volumes of seed/planting materials produced per year Length of all-weather roads improved/built No. of permanent jobs created in roads maintenance Evolution of production on rehabilitated/new irrigation schemes Irrigated area still farmed after 3 years Evolution of value-added of marketed products Evolution of sales of roots, tubers and rice No. of infrastructures still operating after 3 years (by type) Disbursement rates (by category of expenditure) At least 85% of the activities envisaged by AWPBs are carried out M&E system is in place and operating as expected Technical, financial and audit reports are submitted on schedule Steering committees meet regularly and assure close monitoring Evolution of compliance with contractually agreed performance indicators 	<ul style="list-style-type: none"> Project reports (six-monthly) Missions/reports by partner institutions Supervision missions Mid-term and completion reports Financial statements Minutes of National Steering Committee Annual work plans and budgets (AWPB) Supervision and audit reports Monitoring and evaluation reports Performance evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> Appropriate farm kits will be available Delivery of seed and planting materials will be timely and in desired amounts Local governments will have funds for ordinary roads maintenance Local authorities will resolve land issues competently, fairly and amicably Prices on local markets will remain profitable for farmers WFP will pay good prices to farmers Counterpart funds will be made available as agreed Envisaged synergy with PPMS will foster complementary interventions of benefit to the target groups of PRAREP

N

